

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

**N°CT2021.1/001-3**

L'an deux mil vingt et un, le trois février à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni à l'auditorium de la Maison du handball à Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant le tiers des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur Eric TOLEDANO, Monsieur François VITSE, Monsieur Vincent BEDU, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Virginie DOUET-MARCHAL, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Julie GOMES CORDESSE, Madame Frédérique HACHMI, Madame Corine KOJCHEN, Madame Sophie LE MONNIER, Monsieur Akli MELLOULI, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Monsieur Michel SASPORTAS, Monsieur Jean-Raphaël SESSA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Michel WANNIN, Madame Mathilde WIELGOCKI, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Françoise LECOUFLE à Monsieur Philippe GERBAULT, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur François VITSE, Monsieur Philippe LLOPIS à Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame France BERNICHI à Monsieur Etienne FILLOL, Madame Dominique CARON à Monsieur Patrick FARCY, Monsieur Jean-Edgar CASEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Patrice DEPPEZ à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Bruno KERISIT à Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Madame Jacqueline LETOUZEY à Monsieur Mohamed CHIKOUCHE, Madame Rosa LOPES à Madame Corine KOJCHEN, Madame Séverine PERREAU à Monsieur Laurent CATHALA, Madame Marie VINGRIEF à Monsieur Julien BOUDIN.

Etaient absents excusés :

Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Catherine DE RASILLY, Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Sonia RABA, Madame Laurence WESTPHAL.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BEDU.

Nombre de votants : 68

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/001-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122695-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

Vote(s) pour : 68  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/001-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122695-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021

N°CT2021.1/001-3

**OBJET :** **Affaires générales** - Désignation du représentant de Grand Paris Sud Est Avenir à Choose Paris Region

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

**VU** le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2017.7/120-8 du 13 décembre 2017 relative à la définition de la compétence « Développement économique » ;

**VU** la décision du Président DC2019/898 du 31 décembre 2019 par laquelle GPSEA a adhéré à l'association Choose Paris Region ;

**CONSIDERANT** que Choose Paris Region (CPR) est une association qui remplit le rôle d'agence de promotion et d'attractivité de la Région Ile de France auprès des acteurs internationaux et que de ce fait elle prospecte des entreprises et des investisseurs étrangers et les accompagne dans leur développement en Ile-de-France ;

**CONSIDERANT** que sa stratégie repose sur une forte association avec les acteurs franciliens du développement économique et de l'attractivité, au premier rang desquels figurent les Territoires et qu'un rapprochement entre CPR et les Territoires franciliens a été formalisé en 2019 avec notamment la création d'un collège des Territoires qui a été intégré à la gouvernance de CPR ;

**CONSIDERANT** que Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) tire profit des actions et de la force de frappe de CPR, qui d'une part détecte et cherche à capter des projets d'implantation d'entreprises internationales en Ile-de-France, et qui d'autre part accompagne les projets de développement des entreprises internationales déjà installées dans la région ;

**CONSIDERANT** que pour que le partenariat entre CPR et GPSEA soit efficace, GPSEA apporte sa connaissance fine du territoire et de ses opportunités afin de favoriser des débouchés positifs aux actions de prospection de CPR ;

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/001-3
Identifiant télérmission	094-200058006-20210203-lmc122695-DE-1-1

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE  
DU 3 FÉVRIER 2021**

**CONSIDERANT** que les statuts stipulent que chaque membre de l'Association est représenté par une personne physique désignée selon les règles propres à chacun de ces membres ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,  
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 28 JANVIER 2021,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE   DESIGNE** Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD comme représentant  
**UNIQUE :**   auprès de l'association Choose Paris Region

FAIT A CRETEIL, LE TROIS FÉVRIER DEUX MIL VINGT ET UN.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	12/02/21
Accusé réception le	12/02/21
Numéro de l'acte	CT2021.1/001-3
Identifiant télétransmission	094-200058006-20210203-lmc122695-DE-1-1